

Séance du vendredi 10 février 2023

DELIBERATION DU BUREAU

**ORGANISATION DES DIXIEMES INTERNATIONAUX ABILYMPICS - SOUTIEN A
L'ASSOCIATION ABILYMPICS FRANCE**

Les priorités de la Métropole Européenne de Lille (MEL) en faveur de l'emploi sont précisées dans le Projet Stratégique de Transformation Économique (PSTET) adopté au Conseil Métropolitain du 19 février 2021.

Comptent parmi ces orientations la volonté de lutter contre les discriminations à l'embauche qui touchent notamment les personnes porteuses de handicap.

L'action contre les discriminations à l'embauche est effectivement un élément fort de la stratégie handicap de notre établissement, adoptée au Conseil métropolitain du 24 juin 2022 dont un des enjeux concerne la considération portée aux personnes en situation de handicap, autant dans le tissu social que dans les contextes professionnels. Les nombreuses actions mises en œuvre avec le soutien du Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) ont permis de faire progresser très significativement le taux d'emploi des personnes en situation de handicap de la MEL.

I. Contexte

L'association Abilympics France a pour vocation de révéler le talent professionnel des personnes en situation de handicap en développant leurs participations dans toutes les compétitions de métiers en France et à l'international.

L'association est actuellement chargée de préparer et d'organiser les dixièmes Internationaux Abilympics, une compétition qui se déroulera en France en mars 2023.

Abilympics accueillera 500 candidats de 35 délégations étrangères dans une cinquantaine d'épreuves de compétences professionnelles sur 2 jours. Cet événement recevant 60 000 visiteurs s'appuie sur un réseau de centres partenaires qui mettent à disposition des candidats, des ressources ou des experts.

Le gouvernement français a dernièrement souhaité que la France soit pays hôte en remplacement de la Fédération de Russie.

Abilympics France doit donc organiser dans un délai inférieur à 6 mois (contre 24 mois précédemment) une quarantaine d'épreuves-métiers qui vont accueillir les candidats du monde entier ainsi que divers événements connexes à la compétition et destinés à montrer la compétence des personnes handicapées.

II. Description des objectifs et modalités du soutien

Plusieurs temps forts seront organisés dans le cadre d'Abilympics, parmi lesquels :

- des tables rondes sur l'emploi des personnes handicapées dans les grandes entreprises, les méthodes d'accompagnement vers l'emploi des personnes handicapées, la professionnalisation en Entreprise ou Service d'Aide par le Travail (ESAT) et en Entreprise Adaptée (EA) ;
- des assises du handicap ;
- des mises en situation professionnelle du public et d'autres actions de sensibilisation ;
- des conférences autour du handicap et de la résilience.

Ces événements seront un vecteur de sensibilisation contre les discriminations à l'embauche des personnes porteuses de handicap.

C'est pourquoi, afin de contribuer à la réussite et au rayonnement des dixièmes Internationaux d'Abilympics, la MEL souhaite contribuer à leur financement à hauteur de 1 500 €.

Par conséquent, le Bureau de la Métropole décide :

- 1) De soutenir le projet des dixièmes Internationaux d'Abilympics organisé par l'association Abilympics France visant à promouvoir l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- 2) D'accorder une subvention d'un montant de 1 500 € pour l'association Abilympics France ;
- 3) D'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer la convention avec l'association Abilympics France ;
- 4) D'imputer les dépenses d'un montant de 1 500 € aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ